



# VILLE DE MARCKOLSHEIM

REGION GRAND EST

## DECISION DU MAIRE N° 2026-27

### ACQUISITION D'UN DEFIBRILLATEUR

**Le Maire de la Ville de Marckolsheim,**

**Vu** l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du 21 mars 2026 autorisant le Maire, pour la durée de son mandat, à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

**Vu** les crédits inscrits au Budget primitif 2026 ;

**Considérant** la nécessité de remplacer le défibrillateur du service de police municipale ;

**Considérant** la proposition de la société Cardia Pulse ;

### DECIDE

**Article 1er** : Il est conclu un marché avec la société Cardia Pulse – 9 rue du Moulin – 67270 Schwindratzheim pour l'acquisition d'un défibrillateur pour un montant de 1 088 euros HT soit 1 305.60 euros TTC.

**Article 2** : Le Maire est autorisé à signer le devis par délégation du Conseil municipal.

**Article 3** : Ampliation de la présente décision sera faite au registre des décisions et transmise à :

Monsieur le Sous-Préfet chargé de l'Arrondissement de Sélestat-Erstein ;

Monsieur le Responsable du Service de Gestion Comptable de Sélestat ;

Au responsable de l'entreprise.

Fait à Marckolsheim, le 23 avril 2026

Pour Le Maire absent,  
L'Adjoint Délégué,  
Gilles WEBER



Accusé de réception en préfecture  
067-216702811-20260423-DM2026-27-AU  
Date de télétransmission : 30/04/2026  
Date de réception préfecture : 30/04/2026